



Vente forcée d'action boursiere sont il imposables ?

Par jeanne34poupette34

bonjour,
je possède un compte titres dont je suis nu-proprétaire
et ma mère usufruitière

je reçois par courrier avis de la société suez dont je suis
au client avis de retrait obligatoire des actions de la société Suez au profit de la société Veolia environnement en vente
forcée et obligatoire

le montant de l'indemnisation est de 19.85 ? net de tous frais de négociation j'ai perçu 516 ? sont ils imposables ?

vous remerciant de votre réponse :)

Par ESP

Bonjour

Je suis sur un forum juridique, je ne m'étalerai donc pas sur l'aspect macro ou micro économique du cours de bourse.
On aboutit souvent à une OPR lorsque la société acheteuse veut retirer les dernières actions du flottant pour détenir
100% du capital.

C'est pourquoi il est généralement plus avantageux d'apporter ses titres à l'OPA.

Lorsque le prix proposé en opr fait ressortir une moins value, celle est déductible des plus values réalisées
éventuellement sur d'autres valeurs.

Par jeanne34poupette34

merci d'avoir repondu a mon epineuse question